

**CONSEIL D'ADMINISTRATION  
D'AIX-MARSEILLE UNIVERSITE**

**DÉLIBÉRATION n° 2018/04/24-01**

Le **conseil d'administration**, en sa séance du 24 avril 2018, sous la présidence d'Yvon BERLAND, Président,

**Vu** le Code de l'Education,

**Vu** l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,

**Vu** les statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,

**Vu** la délibération n° 2018/03/27-08 en date du 27 mars 2018 donnant délégation de pouvoir du Conseil d'administration au Président,

Considérant, d'une part, que la délibération susvisée en date du 27 mars 2018 limite le champ de la délégation de pouvoir accordée au Président à l'approbation des marchés publics d'un montant maximum de 5 000 000 € HT ;

Considérant, d'autre part, que les contrats de location de bâtiments ou autres biens immobiliers constituent des marchés publics pour lesquels les règles de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 en matière de publicité et de mise en concurrence ne s'appliquent pas ;

**DÉCIDE :**

**OBJET : Cité de l'Innovation Aix-Marseille : approbation du contrat de bail**

Le conseil d'administration autorise le principe de la prise à bail de l'immeuble Le Castel – «Héritage» pour y créer la Cité de l'Innovation Aix-Marseille, et approuve le contenu dudit bail portant sur une période de 9 ans fermes, pour un montant total de loyers s'établissant à environ 8 000 000 €.

**Cette délibération est adoptée par 31 voix pour et 3 abstentions.**

Membres en exercice : 35

Quorum : 18

Présents et représentés : 34

Fait à Marseille, le 24 avril 2018

  
Yvon BERLAND  
Président d'Aix-Marseille Université

